



**Cluster Maritime Français**

*Le Faire-Savoir Maritime  
The Maritime Voice*

Paris, le 23 mars 2009

## Communiqué du Cluster Maritime Français dans le cadre de son action « Observatoire de la presse »

**Patrick Boissier** (actuel président de DCNS) et la société Chantiers de l'Atlantique ont été mis en examen pour complicité de travail illicite. Il s'agit d'une affaire remontant à 2006 quand 127 entreprises sous-traitantes des chantiers ont été contrôlées par 43 agents de l'Inspection du travail. (18 d'entre elles ayant fait l'objet de procès-verbaux pour diverses infractions relatives à l'emploi de leurs salariés).

Or d'après les informations réunies par le CMF :

- Ce n'est pas la société Chantiers de l'Atlantique qui aurait commis les infractions mais des sous-traitants de deuxième rang.
- Le juge d'instruction a mis la société Chantiers de l'Atlantique et Patrick Boissier en examen car il impute à la société donneuse d'ordres et à son Président la totalité des infractions.
- Patrick Boissier avait pris l'initiative d'instaurer, au sein de la société Chantiers de l'Atlantique, une politique de sous-traitance stricte. Chantiers de l'Atlantique demandait notamment à ses sous-traitants de premier rang de signer une charte sociale de la sous-traitance (sachant que le recours nécessaire à la sous-traitance s'explique par le fait que, dans la construction navale, un seul industriel ne peut pas disposer de l'ensemble des savoir-faire nécessaires à la réalisation de navires complexes).
- Le fait que quelques sous-traitants de deuxième ou troisième rang ne respectent éventuellement pas le droit – ce qui est condamnable et a toujours été traité comme tel par Chantiers de l'Atlantique – ne doit pas conduire à des généralisations injustifiées à l'encontre des autres sociétés qui, elles, respectent le droit.
- Enfin, nous savons que Patrick Boissier, de toutes façons présumé innocent, est résolu à coopérer à la procédure judiciaire en cours et à faire prévaloir la vérité.

Le CMF, qui ne saurait transiger ni avec l'éthique ni avec la vérité, s'étonne en outre que la mise en examen de Patrick Boissier, sur ce dossier de sous-traitance ancien, intervienne justement vendredi soir dernier, à quelques heures de l'intervention comme témoin de Patrick Boissier dans le procès en appel de l'accident de la passerelle. .

Il s'étonne aussi du non-respect du secret de l'instruction, l'Agence France Presse ayant été immédiatement informée de la mise en examen de Patrick Boissier, renforçant ainsi un amalgame relayé par certains médias n'ayant au demeurant pas évoqué les simples faits énoncés ci-dessus.